DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 23
Nombre de représentés	: 08
Mise en discussion du rappo	ort
Nombre de présents	: 23
Nombre de représentés	: 08
Nombre de votants	: 31

Affaire n° 2023-057

OBJET

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023

NOTA: le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mars 2023.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2023.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: M. Bernard Robert 4ème adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5ème adjointe par Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents: Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....

LE MAJRE

Olivier HOARAU

ID: 974-219740073-20230404-DL_2023_057-DE

Affaire n° 2023-057

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS **ANNEE 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi nº 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subvention publique ou d'un agrément de l'Etat;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-158 du 15 novembre 2022 portant avance de subvention aux associations et établissements publics;

Vu les délibérations nos 2023-026 à 035 du 9 mars 2023 portant attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et établissements publics pour l'année 2023;

Vu la délibération n° 2022-178 du 6 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant:

- les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2023:
- la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture ... et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 mars 2023;

Mme Jasmine Béton ne prend pas part au vote.

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID: 974-219740073-20230404-DL_2023_057-DE

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2023 aux associations selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID: 974-219740073-20230404-DL_2023_057-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX **ASSOCIATIONS**

ANNEE 2023

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la campagne associative 2023 en complément des dotations allouées le 9 mars 2023 aux associations et établissements publics par délibérations n°s 2023-026 à 2023-035.

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

7 associations ont présenté des demandes de subvention pour des actions nouvelles en adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles en fonctionnement.

L'attribution de subventions nouvelles en fonctionnement, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION	ACTIONS 2023	
FONCTIONNEMENT			
ASSOCIATION LIAISON	10 000 €	Renforcer le lien social des personnes en situation d'handicap sur le territoire ; Propositions d'actions d'animations et de sensibilisation.	
FARFAR	400 000 €	Accueils collectifs de mineurs (périscolaire, plan mercredi, ALSH Vacances); Animation collective: famille et CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité; Animation globale de quartier et coordination territoriale.	
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE EN PLEIN AIR - APJPA	90 000 €	Grandir et vivre ensemble ; Camps d'adolescents dans le cadre de la Convention Territoriale Globalisée.	

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID: 974-219740073-20230404-DL_2023_057-DE

ASSOCIATION PORTOISE DU SPORT ADAPTE - APSA	2 500 €	Organisation du championnat de natation de La Réunion pour les personnes en situation d'handicap mental et/ou physique	
ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION	ACTIONS 2023	
FONCTIONNEMENT			
LES AMIS DES MARINS	2 000 €	Animation dans le foyer d'accueil des marins	
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DE LA COMMUNE DU PORT - CCMLP	30 000 €	 Pôle Accueil et Administratif Pôle accès aux soins Pôle aide Alimentaire "Bien dans son corps, bien dans sa tête" 	
ASSOCIATION GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES - AGRR	8 000 €	- Proposition d'activités pour les retraités	

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2023, aux associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.